

Ces honoraires comprennent le suivi du dossier
Jusqu'à la réitération de l'acte authentique

<i>Honoraires charge vendeur*</i>	
Bien d'habitation	
Inférieur à 80 000 €	7 % avec un minimum de 5000 €
De 80 001 € à 120 000 €	6 % avec un minimum de 5000 €
Supérieur à 120 001 €	5%
Supérieur à 500 001 €	4%
Bien professionnel / commercial ou terrain à bâtir Garage ou stationnement	6% 10% avec un minimum de 1 500 €

* Pourcentage appliqué sur le prix de vente hors honoraires

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
En cas de succession, les honoraires seront automatiquement à la charge de l'acquéreur

Mise à jour le 04/10/2018
La délivrance d'une note est obligatoire

BADOIL IMMOBILIER SARL
SARL au capital de 20 000 € - RCS B 408 018 604 – Lyon
63 avenue Georges Clemenceau - 69230 - SAINT GENIS LAVAL
Tél : 04 78 56 76 76 Email : badoil@orpi.com

Carte professionnelle CCI LYON 6901 2018 000 027 889
SIRET : 408 01 8 604 000 12 – APE : 6831Z
CEGC – 16 rue Hoche 92919 La Défense – Sociétaire : 00774
Gestion locative 850 000 € – Transaction 110 000 €
ORIAS n°14001822 – TVA FR20 408 018 604

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation et logements meublés

CHARGE LOCATAIRE	Frais d'état des lieux	Frais de constitution dossier / Visites / Signature contrat
Appartements de moins de 50 m ²	3 € TTC le m ²	10 € TTC le m ²
Appartements de 50 m ² et plus	150 € TTC	8 € TTC le m ²
Maisons et Villas	250 € TTC	8 € TTC le m ²

CHARGE PROPRIETAIRE	Frais d'état des lieux	Frais de constitution dossier / Visites / Signature contrat	Honoraires d'entremise et de négociation*
Appartements de moins de 50 m ²	3 € TTC le m ²	10 € TTC le m ²	30 € TTC
Appartements de 50 m ² et plus	150 € TTC	8 € TTC le m ²	50 € TTC
Maisons et Villas	250 € TTC	8 € TTC le m ²	90 € TTC

*Offerts pour toute location faite dans le cadre d'un mandat de gestion

Garages / Caves et Stationnements seuls

Les honoraires TTC sont de 300 € * pour les garages / caves et stationnement en sous-sol / 200 € * pour les stationnements extérieurs
*** répartis par moitié entre le locataire et le propriétaire**

Locaux professionnels ou commerciaux

Locaux commerciaux : les honoraires sont de 30% TTC du loyer annuel hors charges, Soit 12% TTC à la charge du propriétaire et 18% TTC à la charge du locataire
Locaux professionnels : les honoraires sont de deux mois de loyers hors charges répartis par moitié entre le locataire et le propriétaire.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

GESTION COURANTE – pourcentage des sommes encaissées		
Entre 1 et 2 lots	6,00 % HT	7,20 % TTC
Entre 3 et 4 lots	5,50 % HT	6,60 % TTC
Pour 5 lots et plus	5,00 % HT	6,00 % TTC
ASSURANCES OPTIONNELLES		
Loyers Impayés et détériorations		pourcentage des sommes quittancées 2,4% TTC
Vacance locative		pourcentage des sommes quittancées 2,2% TTC
Propriétaire non occupant**		prix par lot assuré 42 € TTC / an
Représentation en assemblée Générale		sur demande 150 € TTC / assemblée

** L'assurance propriétaire non occupant est obligatoire mais vous pouvez la souscrire auprès de l'assureur de votre choix.